

Vie pratique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **38 (2008)**

Heft 2

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Babich

Aides auditives Pour les oreilles et les yeux



Non, mal entendre n'est plus une fatalité. Une nouvelle génération d'appareils acoustiques arrive sur le marché. Miniaturisés, performants, ils sont en plus jolis à voir. Pas étonnant que les «papy-boomers» s'y intéressent.

Le Sonotone de l'arrière-grand-père est depuis belle lurette entré au musée et celui de grand-papa s'apprête à le suivre. Les progrès technologiques alliés à un souci d'esthétique sont en passe de faire des aides auditives des accessoires qu'il sera bientôt de bon ton de porter. Le même phénomène s'est déjà produit avec les lunettes optiques. Pendant longtemps, les myo-

pes, astigmates et autres presbytes ont dû se contenter de montures sévères et sans grande fantaisie. Aujourd'hui, les lunettes appartiennent au monde de la mode et elles se portent sans complexe depuis que les stylistes et les designers s'en sont emparé pour en faire des accessoires incontournables. «Il y a quelques années, note Olivier Gaches, audioprothésiste et responsable de centres acous-

tiques Amplifon à Lausanne et Moudon, tous les fabricants sortaient des appareils acoustiques beige qui se confondaient avec la peau. Aujourd'hui, on assiste à l'avènement de micro contours d'oreilles aux couleurs et aux formes recherchées. Certains fabricants gagnent même des concours de design.»

C'est le cas de Bernafon, une entreprise suisse qui a remporté le →

Red dot design award 2007 avec une aide auditive révolutionnaire. Miniaturisée à l'extrême, cet objet, baptisé Brite, cache sous ses formes douces et naturelles les prouesses quasi illimitées d'un ordinateur. Il sait se faire discret, comme une oreillette de présentateur de TJ; et s'il est visible, il rappelle les mini-oreillettes des I-Pod scotchées à l'oreille de nos ados. Détail qui a



son importance, les coques de ces nouveaux appareils se déclinent en plusieurs couleurs qu'on peut assortir aux cheveux ou aux vêtements et changer selon l'humeur ou les saisons.

Un ordinateur sur l'oreille

Penser à l'esthétique, fort bien, mais qu'en est-il des performances? «Les porteurs d'appareils auditifs se plaignaient souvent d'une sensation d'oreille bouchée. Les bruits internes de mastication ou de déglutition paraissent leur audition. Avec les nouveaux systèmes, on gagne en confort. Il y a toutefois des restrictions: ce type d'appareil convient aux surdités légères et moyennes. On ne pourra donc pas corriger les grosses pertes auditives, pour lesquelles on s'orientera vers des modèles mini-courants ou contours d'oreilles plus puissants, mais qui bénéficient aussi de technologies avancées», explique Olivier Gaches. Il faut rappeler que notre système d'audition peut subir, au long de l'existence, des déperditions variables en fonction des individus, qu'il s'agisse des conditions de vie, d'accidents, de maladies, etc. Nos fonctions auditives sont aussi victimes du temps qui passe. Avec l'âge, on entend moins bien: ce phénomène s'appelle la presbycusis. Cette affection est précisément celle qui commence à concerner les «papy-boomers». Cette génération, qui a eu plus ou moins 20 ans en 1968, et aussi celle qui s'est cassée les oreilles dans les concerts et les festivals de rock. Sans même aller jusqu'à Woodstock ou sur l'île de Wight! «Nous constatons un changement radical dans la clientèle, relève Olivier Gaches. Pour les personnes nées après 1945, il est hors de question de vivre avec un problème auditif, même mi-



Discrets et presque invisibles, les nouveaux appareils acoustiques s'inspirent de formes et de couleurs de la nature.

neur. Notre langage professionnel s'est modifié en fonction de cette clientèle. Nous ne leur parlons plus de prothèse mais de système de communication. Nous avons aussi banni de notre vocabulaire le terme de handicap.» Les aides auditives de la nouvelle génération conjuguent meilleure qualité sonore et évolutivité du système. Ces appareils dits «à adaptation ouverte» s'adaptent automatiquement à l'environnement sonore, en outre ils peuvent être reprogrammés en fonction des transformations de l'audition du porteur. Bien évidemment, ces merveilles technologiques ont un coût. Plus, elles sont sophistiquées, plus elles seront chères. A titre indicatif: l'appareillage d'une oreille coûte entre 2900 et 3900 francs pour un appareil haut de gamme. Sur la paire, un «rabais stéréophonique» est généralement consenti. Ainsi, Amplifon propose une correction auditive des deux oreilles à partir d'un peu plus de 5000



certaines sons qu'elle avait oubliés. «La perte auditive est souvent d'installation progressive, rappelle l'expert en audition. L'audioprothésiste fait regagner à la personne en quelques instants ce qu'elle a perdu en plusieurs années. Raison pour laquelle, nous corrigeons progressivement et par étapes.» Depuis 1997, la profession d'audioprothésiste a subi une véritable révolution. Olivier Gaches, par exemple, a appris le métier avec un tournevis d'horloger pour régler trois ou quatre paramètres. «Aujourd'hui, par ordinateur, on en corrige plus d'une centaine qui offrent des milliers de combinaisons de réglages.» En Suisse, le brevet fédéral d'audioprothésiste s'obtient au terme de trois années d'apprentissage. Les cours sont actuellement donnés à Zurich et en allemand. Ce qui explique pourquoi on trouve très peu d'audioprothésistes formés en Suisse romande. «Six



sur dix sont Français», affirme Olivier Gaches, lui-même ressortissant de l'Hexagone. Formés en Suisse ou ailleurs, tous les spécialistes de l'audition insistent sur cette règle fondamentale: à savoir porter les aides auditives quotidiennement. A bannir absolument: les «appareils tiroirs», c'est-à-dire les appareils que certaines personnes retirent dès qu'elles sont chez elles et qu'elles n'utilisent que dans le bruit. «C'est l'échec assuré!» affirme l'audioprothésiste. A noter encore qu'un appareil ne doit jamais être insupportable. «S'il l'est, c'est qu'il est mal réglé!» insiste Olivier Gaches. Dans ce cas, il faut impérativement retourner chez son audioprothésiste. A coup sûr, il vous entendra. ■



Piles et chargeurs

Un des autres progrès notables dans le domaine des appareils auditifs concerne les piles.

- **Piles rechargeables.** Même les appareils d'ancienne génération peuvent recourir à ce type de piles pour autant qu'on possède un chargeur à accus.

Avantage: autonomie. Plus besoin de courir dans un centre acoustique, surtout si celui-ci est éloigné de son domicile ou si l'on s'absente pour des vacances ou un voyage.

Désavantage: manipulations souvent délicates, car il faut retirer les piles de l'appareil pour les charger. Prix: un chargeur coûte environ 175 francs et l'accu 70 francs.

- **Chargeur dédié.** La technique la plus récente permet de recharger les aides auditives de nouvelle génération en plaçant tout simplement les deux appareils dans un chargeur, comme on les rangerait dans leur boîte pour la nuit.

Avantage: pas de manipulations.

Désavantage: durée de vie limitée de l'accu (500 à 600 recharges).

Une oreille ou deux

L'AI ou l'AVS prennent en charge tout ou partie des frais d'appareillage acoustique. Si la personne est en âge de percevoir des rentes de l'AVS, c'est auprès de cette assurance qu'une demande doit être déposée. Les personnes actives s'adresseront elles à l'AI. Il faut savoir que:

1. L'AVS rembourse l'appareillage d'une seule oreille et encore partiellement (75% du niveau d'indication déterminé par le médecin). L'AI participe au financement d'une aide stéréophonique jusqu'à 100%.
2. AI ou AVS n'entrent en matière que sur expertise médicale pratiquée par un médecin ORL avant appareillage.
3. La prise en charge par les assurances sociales est renouvelable, mais toujours sur la base de la première décision.
4. Les premiers signes de pertes auditives sont: le besoin de monter le volume de la télévision ou la nécessité de faire répéter des paroles.

Conseil: le succès d'une correction repose en partie sur un diagnostic précoce, aussi dès les premières manifestations de troubles de l'audition, consultez! Si vous n'êtes pas encore en âge AVS, vous avez tout à y gagner!

francs. «Ce qu'il faut savoir, souligne M. Gaches, c'est que chez les audioprothésistes, à part les réparations et les piles, tout est compris et ce, pendant toute la durée de vie de l'appareil, durée de vie limitée comme pour tout système électronique tributaire de l'humidité, de la poussière, des chocs, etc. Tous les réglages sont gratuits. Les utilisateurs ne doivent donc pas hésiter à consulter leur spécialiste autant de fois que cela est nécessaire, car ce type de service fait partie du système de forfait qu'ils ont payé à l'acquisition de leur appareil.»

Règles fondamentales

La clé de la réussite pour une meilleure audition consiste à porter l'appareil du matin au soir. L'expérience peut se révéler difficile au départ, parce que la personne doit se réhabituer à entendre

AVS

Gare aux lacunes de cotisations !

Une année de cotisations qui manque, et c'est la rente qui diminue à vie. Le tour du sujet en 8 questions.

Toute personne domiciliée en Suisse est tenue de verser des cotisations à l'assurance vieillesse pendant un certain nombre d'années, qu'elle travaille ou non. Un oubli est fâcheux, car chaque année manquante entraîne une diminution de la rente. En cas de négligence, il se peut que l'AVS vous rappelle à l'ordre, mais c'est loin d'être systématique. En fait il appartient à l'assuré de verser ses cotisations chaque année, afin de ne pas accumuler de lacunes. Les situations suivantes invitent à la vigilance:

Séjour à l'étranger. Il est suggéré de prendre contact avec la Caisse suisse de compensation avant le départ, afin de savoir s'il est possible et avantageux de cotiser à l'AVS à titre facultatif durant cette période.

Prise de retraite anticipée. Sachez que vous devrez continuer à cotiser à l'AVS jusqu'à l'âge légal

de la retraite, faute de quoi il vous manquera des années de cotisations. L'agence AVS ou la caisse de compensation de votre canton vous renseignera sur la façon dont sont calculées vos cotisations.

Votre conjoint cotise aussi pour vous... Si vous ne travaillez pas, vous devez tout de même cotiser... sauf si votre conjoint exerce une activité lucrative et s'il verse au moins le double de la cotisation minimale. Attention! en cas de diminution de ses revenus, cette condition risque de ne plus être réalisée, ce qui vous oblige dès lors à cotiser pour votre compte, à titre de «non actif».

Caisse suisse de compensation, Av. Edmond-Vaucher 18, 1211 Genève 2.

1. Combien faut-il d'années de cotisations pour toucher une rente complète?

Les hommes doivent totaliser au moins 44 années de cotisations et cotiser jusqu'à 65 ans révolus, plus précisément jusqu'à la fin du mois de leur anniversaire. Les femmes doivent totaliser au moins 43 années de cotisations et cotiser jusqu'à 64 ans révolus.

Toute personne, avec ou sans emploi, est tenue de cotiser dès le 1^{er} janvier qui suit son 20^e anniversaire.

Celles qui commencent à travailler très jeunes, y compris les apprentis, doivent cotiser dès le 1^{er} janvier qui suit leur 17^e anniversaire. Ces années de cotisations précoces leur permettront peut-être de rattraper des lacunes pouvant survenir par la suite (*lire point 5*).

2. Une lacune de cotisations entraîne-t-elle une perte importante?

La rente complète s'échelonne entre Fr. 1105.- et Fr. 2210.- (barème 2007) en fonction du revenu annuel moyen. Chaque année manquante fait baisser cette rente de quelque 2.3%. La perte sur la rente la plus élevée (Fr. 2210.-) est de 50 francs par mois environ pour une année manquante, de 150 francs par mois pour trois années manquantes, de 250 francs pour cinq années manquantes, etc.

3. Si on n'a travaillé de l'année, cette année est-elle perdue?

Non, une année est comptabilisée comme année pleine, pour le calcul de la rente, même si l'on n'a cotisé qu'un mois, à deux conditions:

- Il faut que l'assuré soit domicilié en Suisse toute l'année.
- Il faut encore qu'il justifie un revenu annuel minimal. Le mon-

tant de ce revenu évolue avec les années. Il est:

de Fr. 1834.- en 1980,
de Fr. 2938.- en 1990,
de Fr. 3543.- en 2000,
de Fr. 4406.- en 2007.

Exemple: un assuré travaille en janvier et février 2007, puis prend congé le reste de l'année pour faire le tour du monde, tout en restant domicilié en Suisse. Si son revenu atteint le minimum annuel (Fr. 4406.- selon le barème de l'année 2007), ces deux mois de cotisations comptent pour une année pleine...

Autre exemple: même situation, mais l'assuré ne parvient pas au revenu annuel minimal. Dans ce cas les mois sont pris en compte au prorata. S'il gagne la moitié du revenu annuel minimum (Fr. 2203.-), l'AVS considère qu'il a cotisé durant la moitié de l'année, soit six mois (et non deux mois!). Ces six mois fictifs lui permettront peut-être de combler une année manquante s'ils viennent s'ajouter à d'autres mois de rattrapage.

4. Peut-on combler une lacune en continuant à travailler et à cotiser après l'âge légal de la retraite?

En aucun cas. Les cotisations versées après 65 ans pour les hommes, après 64 ans pour les femmes, ne permettent pas de com-



D.R.

penser une année manquante.

5. Les personnes qui ont commencé à travailler avant 21 ans peuvent-elles bénéficier de ces années de cotisations précoces pour combler une lacune ?

Oui. Une pleine année de cotisations versée par un jeune travailleur avant le 1^{er} janvier qui suit son 20^e anniversaire permet de combler une lacune ultérieure, à condition qu'il atteigne le revenu annuel minimal indiqué au point 3.

Si ce revenu est atteint, il suffit même de quelques mois de cotisations précoces pour combler une année manquante.

Exemple: une assurée née en septembre a deux années manquantes à l'heure

de la retraite car elle a séjourné deux ans à l'étranger. Si elle a travaillé dans l'année de ses 19 ans et dans celle de ses 20 ans pour un salaire atteignant le revenu minimal légal, elle n'aura pas de lacunes de cotisations. Si son revenu n'atteint pas le seuil exigé, elle a droit à des mois de rattrapage, calculés au prorata, comme expliqué au point 3.

6. Peut-on combler des lacunes en versant à retardement les cotisations oubliées ?

Oui, mais à condition de s'y prendre assez tôt. Il faut verser ces arriérés de cotisations, auxquels s'ajoutent des intérêts, dans un délai de cinq ans, compté à partir de l'année manquante. Autres conditions: être domicilié en Suisse et y

avoir résidé durant l'année manquante.

7. Et si l'on a laissé passer ce délai de cinq ans ?

La rente sera diminuée, mais une possibilité de rattrapage «gratuit» existe pour ceux dont les lacunes de cotisations sont antérieures à 1979. Encore faut-il avoir cotisé assez longtemps. Avec

C'est pendant sa vie active qu'il faut se préoccuper d'éventuelles lacunes de cotisations AVS.

20 à 26 ans de cotisations, on rattrape une année manquante; avec 27 à 33 ans de cotisations, deux années manquantes, avec 34 ans et plus de cotisations, trois années manquantes. Et ceci sans verser d'arriérés de cotisations!

Mais attention, pour bénéficier de cette mesure, il faut être Suisse ou être domicilié en Suisse non seulement à l'heure de la retraite, mais aussi durant la période lacunaire qui précède le 1^{er} janvier 1979. Les étrangers qui se sont établis en Suisse ou se sont naturalisés après cette date ne sont donc pas concernés.

8. Un assuré né en décembre cotise 12 mois de plus que nécessaire. Cela lui permet-il de combler une année manquante ?

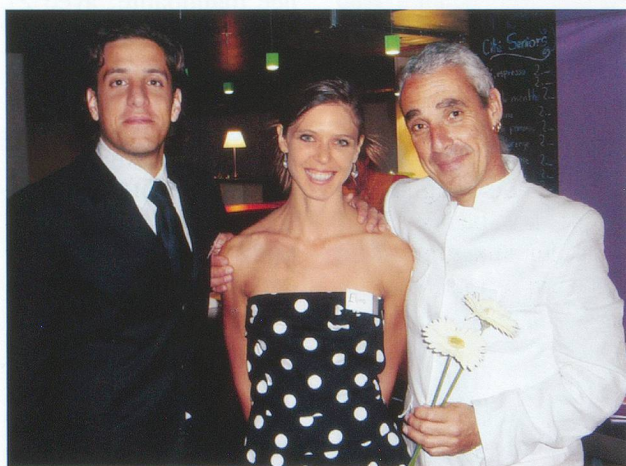
Oui, mais l'AVS ne tient pas compte des revenus engrangés durant ces 12 mois supplémentaires (*lire encadré*). ■

Les mois de rattrapage

Une personne née en décembre cotise 12 mois de plus que la norme légale. Celle qui est née en novembre cotise 11 mois de plus, etc. Même celle qui est née en janvier cotise un mois de plus. Ces mois supplémentaires sont pris en compte et viennent s'ajouter aux mois de travail calculés au prorata (*lire points 3 et 5*). Si l'assuré se retrouve au final avec 12 mois de rattrapage, cela lui permet de combler une année de cotisations manquantes.

Les rencontres d'Atout Cœur

Vous souhaitez rencontrer des gens, partager vos loisirs? Vous espérez même trouver l'âme sœur? C'est ce que vous proposent les soirées Atout Cœur de Cité Seniors à Genève.



Elena Jurissevich, entourée de Rodrigo Diaz, animateur lors des soirées Atout Cœur, et d'Alain Schaub (en costume blanc), responsable de Cité Seniors.

Dans le quartier genevois des Pâquis, Cité Seniors – lieu d'accueil, d'informations et de rencontres – a trouvé son public. On s'y sent comme à la maison. On peut y pianoter sur un clavier d'ordinateur, surfer sur internet, boire un café, se documenter. Sur le coup de midi, on s'y retrouve pour manger. Certains soirs, le lieu se teinte d'une atmosphère plus intime. Tapis gazon, champignons lumineux, fleurs et bougies... et des tables de huit personnes, où l'on apprend à se connaître, à parler un peu de soi, davantage de ce que l'on aime et que l'on partagerait volontiers avec de nouveaux amis. Ce sont les soirées Atout Cœur, symbolisées par un immense canapé couleur rouge passion.

«Nous avons depuis un certain temps le projet de

mettre sur pied des soirées où des gens pourraient se rencontrer pour tisser des liens plus intimes, explique Elena Jurissevich, collaboratrice sociale et responsable du projet. Cependant, des expériences menées dans d'autres lieux ont démontré combien c'était délicat, les gens ayant du mal à se sentir à l'aise et à parler d'eux, quand ils viennent dans l'idée de séduire.»

Créer des liens

Cité Seniors a donc renoncé très vite à des soirées du type «speed-dating», cette mode des rencontres éclair, où l'on passe d'une table à une autre en quelques minutes, dans l'espoir de trouver son prince ou sa princesse, tous charmants de préférence. Lors des soirées Atout Cœur, hommes

et femmes – la soixantaine et davantage – se retrouvent pour parler et faire connaissance. «A chaque participant, nous demandons de proposer une activité à partager, qu'il organisera lui-même par la suite», précise Elena Jurissevich. C'est ainsi que grâce à Atout Cœur, des personnes souhaitant rompre leur solitude sont allées marcher au Sa-lève, ont fait une escapade d'une journée à Bâle pour visiter une exposi-

tion, ou se sont retrouvées chez une participante pour un repas. La générosité, c'est ce qui permet à un tel programme de fonctionner. «Nous tenons à ce que ces soirées soient gratuites, explique Elena Jurissevich. De cette façon, les gens ont plus spontanément envie d'offrir à leur tour quelque chose à d'autres.» Durant l'automne, trois soirées Atout Cœur ont été organisées, et la majorité des participants ont exprimé en quelques mots de gratitude, dans le livre d'or, le plaisir qu'ils avaient éprouvé lors de cette rencontre. ■

Renseignements et inscriptions: Cité Seniors, tél. 022 418 53 50. N° vert (gratuit): 0800 18 19 20.

Appel aux messieurs

Les prochaines soirées Atout Cœur auront lieu le 14 février et le 13 mars, de 18 h à 21 h. «Nous invitons les messieurs qui hésitent encore à nous rejoindre à prendre contact avec nous pour s'inscrire», insiste Elena Jurissevich, responsable du projet. Une façon élégante de dire qu'Atout Cœur manque de participants masculins, alors que de nombreuses dames sont déjà inscrites, et sur liste d'attente pour de prochaines soirées

de rencontres. «Elles se réjouissent de pouvoir nouer des contacts et se faire des amis. Hélas, il est arrivé que des messieurs ne viennent que quelques instants, juste pour voir, et s'en aillent...» Atout Cœur compte bien corriger ces petites erreurs de jeunesse... Un grand thé dansant réunira bientôt toutes les personnes ayant déjà fréquenté Atout Cœur, pour le plaisir de se revoir et de tirer un premier bilan de ce sympathique projet.

Les droits des grands-parents en Suisse



Quelle place le système juridique suisse octroie-t-il aux grands-parents vis-à-vis de leurs petits enfants? En France, les grands-parents bénéficient de certains droits. La Suisse ferait bien de s'en inspirer.

A la consultation sociale de Pro Senectute, nous sommes parfois confrontés à des grands-parents qui ne voient pas ou très peu leurs petits-enfants en raison de relations difficiles avec leurs enfants. Ils ressentent un manque affectif et se demandent quels droits ils peuvent faire valoir pour entretenir avec leurs petits enfants des relations plus suivies.

En droit suisse, cette problématique est abordée dans le Code civil suisse (CCS) par le droit de la famille, au titre qui concerne les effets de la filiation, sous le chapitre de la communauté entre les père et mère et les enfants. Les relations personnelles entre parents et enfants figurent aux articles 273 et 274 CCS. Les relations personnelles entre les enfants et des tiers sont exposées à l'article 274a CCS: II. Tiers: «Dans des circonstances exceptionnelles, le droit d'entretenir des relations personnelles peut aussi être accordé à d'autres personnes, en particulier, à des membres de la parenté, à condition que ce soit dans l'intérêt de l'enfant.»

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes

qui entrent en priorité et de façon quasi exclusive dans le cercle des relations juridiques des enfants sont les parents. Le cas des relations entre

les spécialistes, cette preuve est difficile à apporter. Le législateur suisse n'a pas souhaité accorder aux grands-parents un droit de visite

«C'est l'intérêt de l'enfant qui détermine le droit à des relations personnelles et non les personnes elles-mêmes.»

enfants et grands-parents est traité sous la rubrique «Tiers». Dans notre ordre juridique, les grands-parents sont assimilés à des tiers, au même titre que d'autres membres de la parenté. Les grands-parents n'ont pas de droit spécifique en tant que grands-parents mais en tant qu'«autres personnes membres de la parenté».

Deux conditions

Pour obtenir un droit à des relations personnelles (droit de visite), deux conditions doivent être remplies selon l'art. 274a. La première condition est l'existence de circonstances exceptionnelles. C'est aux grands-parents de démontrer que cette condition est remplie. Selon

pouvant faire l'objet d'une demande en justice. Mais il reconnaît tout de même la nécessité d'accorder à d'autres personnes que les parents ce droit dans des circonstances extraordinaires et pour de justes motifs. La deuxième condition est le respect de l'intérêt de l'enfant. C'est donc l'intérêt de l'enfant qui détermine le droit à des relations personnelles et non les personnes elles-mêmes avec lesquelles il entretiendrait ces relations, soit dans notre cas, les grands-parents. Le degré de parenté avec eux n'a par conséquent qu'une importance secondaire.

Il est donc très difficile d'obtenir un droit de visite en tant que grands-parents. Cette situation n'est pas satisfaisante car

elle manque de souplesse. En France, les grands-parents bénéficient non seulement d'un droit de visite et d'hébergement de leurs petits enfants mais aussi d'un droit d'échanger une correspondance avec eux et de participer à leur éducation pour autant qu'ils ne remplacent pas les parents. Ces droits demeurent même en cas de divorce, en cas d'enfant naturel ou adopté. Ce droit ne peut leur être refusé que pour des motifs graves. En contrepartie, ils ont une obligation alimentaire envers leurs petits-enfants dans le besoin. ■

Info seniors

0848 813 813

du lundi au vendredi

Vaud: de 8 h 15 à 12 h

et de 14 h à 17 h

Genève: de 8 h 30 à 12 h

Fribourg, Jura, Neuchâtel,

Valais, voir adresses p. 35.

Egalement Générations,

rue des Fontenailles 16,

1007 Lausanne

Les seniors et la circulation

Quel est l'impact du vieillissement de la population sur la circulation routière? Un récent colloque de Pro Senectute, consacré à l'habitat des seniors, donnait la parole aux spécialistes des transports.



La circulation met trop souvent en danger les piétons seniors.

Michaël Rytz, de l'Association transports et environnement (ATE), a consacré une étude approfondie à la question des seniors et de la sécurité routière. Selon lui, l'augmentation du nombre des seniors ces prochaines décennies va avoir un impact important sur les questions de circulation routière dans notre pays et dans l'ensemble de l'Europe. Le taux de détenteurs de permis de conduire parmi les plus de 65 ans va ainsi passer de 52 à 90%. On peut donc penser que les aînés circuleront nettement plus en voiture qu'actuellement. Une des conséquences imaginables: la vitesse moyenne du trafic routier baissera, puisque les seniors roulent plus lentement. Les fautes traditionnellement commises par les conducteurs âgés aug-

menteront. Par exemple, l'inobservation du droit de priorité risque de devenir plus fréquente. Michaël Rytz note que les situations conflictuelles entre seniors verront leur nombre croître, impliquant des personnes âgées en tant que piétons, conducteurs ou cyclistes. «La circulation routière comportera désormais plus d'acteurs vulnérables, surtout parmi les piétons», affirme-t-il. Heureusement, «l'évolution de la santé relativise quelque peu les statistiques démographiques», analyse le spécialiste. Certes, notre espérance de vie ne cesse d'augmenter, mais nous vieillissons en meilleure santé et notre mobilité sera plus grande. Les déficits physiques et intellectuels, mettant en péril la sécurité routière, s'accumulent avec l'âge.

Mais les seniors ont pris l'habitude de les compenser par d'autres aptitudes. Ils renoncent par exemple à se déplacer en voiture la nuit, lorsqu'ils ne supportent plus l'éblouissement des phares des autres véhicules. Ils respectent plus rigoureusement les règles de circulation que les autres automobilistes. Ils veillent généralement mieux à la préparation de leur véhicule avant tout déplacement.

Piétons âgés

Le nombre d'accidents graves chez les piétons croît continuellement dès 60 ans, et atteint un pic avec le groupe des 80 à 84 ans. Le risque est par exemple huit fois plus élevé pour une personne de plus de 80 ans que pour un individu de 40 à 64 ans.

Le cas le plus fréquent d'accident qui touche le piéton âgé est malheureusement classique: il s'agit du piéton qui traverse une chaussée rectiligne et qui est renversé par un automobiliste roulant sur cette même voie droite. Ces accidents ont lieu en majorité à un moment où il n'y avait pas de pluie ou de neige, mais plus souvent en hiver, de nuit ou au crépuscule. A noter qu'un accident sur six relève uniquement de la faute du senior piéton et que la moitié de ces accidentés se trouvaient sur un passage pour piétons. Les cyclistes âgés, victimes de graves accidents, ne portaient pour la plupart pas de casque. En outre, souvent, ils n'avaient respecté ni les feux rouges ni la priorité. A la suite de ces constats assez alar-



Adresses utiles

Pro Senectute **Bienne**

Quai du Bas 92, c.p. 1263
2501 Bienne
e-mail: biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

Pro Senectute **Fribourg**

Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

Pro Senectute **Genève**

Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

Pro Senectute **Arc Jurassien**

Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail: prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 482 67 00
Fax 032 482 67 09

Pro Senectute **Arc Jurassien**

Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail: prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 421 96 10
Fax 032 421 96 19

Pro Senectute **Arc Jurassien**

Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 729 30 40
Fax 032 729 30 41

Pro Senectute **Arc Jurassien**

Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

Pro Senectute **Vaud**

Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

Pro Senectute **Valais**

Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

mants, l'ATE propose des mesures pour agir dans le domaine de la prévention, qui pour le moment, s'adresse plutôt aux jeunes. «Le travail sur la sécurité routière se concentrait jusqu'à maintenant presque exclusivement sur les automobilistes âgés», rappelle Michaël Rytz.

Pistes de réflexion

Le spécialiste indique plusieurs pistes de sensibilisation. Pour les seniors au volant, il faut encourager les gens à se préparer à l'avance, entre 65 et 75 ans, à passer des transports individuels aux transports publics. L'entourage familial des seniors devrait aussi être sensibilisé aux signes précurseurs de maladies engendrant un danger pour la conduite routière. Pour les seniors à pied, des campagnes d'information devraient porter sur une meilleure visibilité des piétons et sur le comportement à adopter sur les passages piétons. Quant aux cyclistes âgés, il est essentiel de les rendre attentifs à l'importance du port du casque et de leur présenter les stratégies permettant d'agir dans les situations dangereuses.

Mais il est tout aussi important de faire comprendre à l'ensemble de

la population que les personnes âgées représentent une donnée dont il faut tenir compte. Une meilleure attention des automobilistes devant un passage piétons devrait être de mise autant face aux enfants qu'aux personnes âgées. Il y a des mesures simples qui peuvent améliorer la traversée d'une rue, comme l'installation d'un îlot central permettant de faire une pause. Les zones 30 km/h dans les quartiers d'habitation sécurisent aussi les déplacements des aînés. Mais un contrôle de vitesse régulier devrait être effectué pour s'assurer du respect de ces limitations. Alain Rouiller, conseiller en mobilité à l'ATE, conclut: «Les personnes âgées à mobilité réduite constituent une population fragilisée, manquant de porte-parole, dont les besoins en matière d'aménagements urbains et de sécurité des déplacements sont importants, mais mal identifiés et peu connus des services concernés.» Tout est donc à revoir en matière d'urbanisme, qu'il s'agisse de l'emplacement des bancs publics, des arrêts de bus, des passages aux abords des chantiers, des passages piétons et des trottoirs. Il reste encore du pain sur la planche de nos édiles... ■

A consulter: www.ate.ch

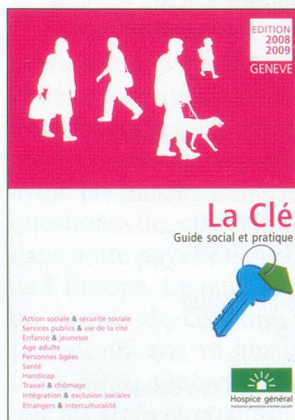
Routes suisses: lourd tribut

En 2004, 122 seniors ont perdu la vie sur les routes de Suisse, dont près de la moitié comme piétons (59), 35 au volant, 17 à vélo et 6 sur un deux-roues à moteur. Pour cette même année 2004, 62% des piétons tués en Suisse et 40% des cyclistes tués avaient 65 ans ou plus. Mais alors, comment se déplacer de la manière la plus sûre possible lorsqu'on est âgé? Michaël Rytz, de l'ATE, répond sans hésitation: «Avec les transports publics, c'est avec eux que les aînés sont le plus en sécurité. En 2004, 0 senior tué, 1 grièvement blessé.»

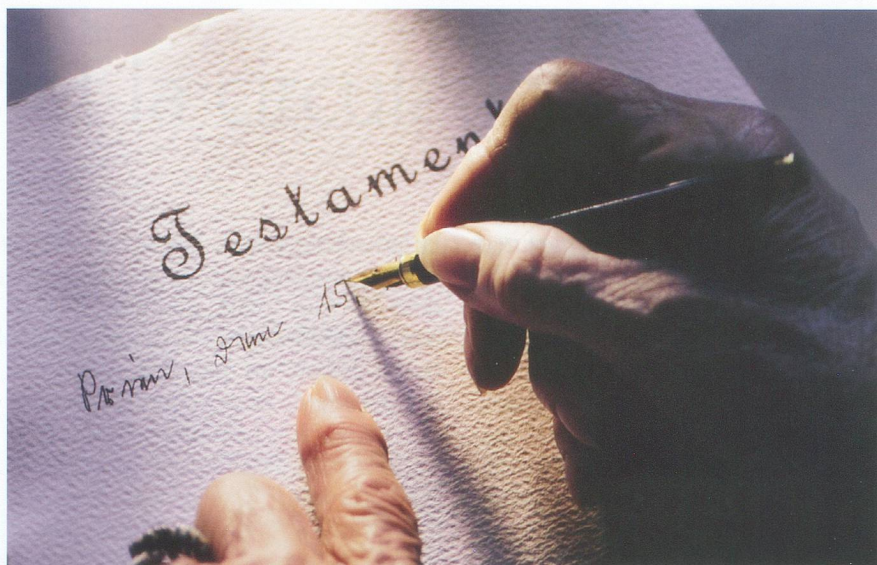
Guide

La clé
de Genève

La nouvelle édition du guide social et pratique de Genève vient de sortir. Pas moins de 1700 organismes publics et privés y sont répertoriés. Ce sésame est utile aux professionnels du social, mais il s'adresse aussi au grand public. Associations, institutions, clubs, assurances, centres, EMS, résidences, etc. sont présentés par thèmes et regroupés par quartiers. Existe-t-il une permanence juridique au coût modeste dans ma commune? Quels sont les organismes qui peuvent s'occuper de mes parents accidentés? Comment recevoir des soins à domicile? Où se trouve le club d'ânés le plus proche? Qui va aider mon fils à se désendetter? La Clé a réponse à tout. Le guide est aussi proposé sur internet avec une base de données régulièrement mises à jour.



La Clé, en vente à
Genève en librairie
ou à l'Hospice général,
Fr. 20.- ou sur
www.hospicegeneral.ch



Bab.ch

Les héritiers mis au pas?

Abolira-t-on un jour les réserves héréditaires?

L'idée suscite l'agacement de Maryvonne Gognalons-Nicolet, spécialiste du vieillissement à Genève.

– **Permettre aux aînés de disposer de leur patrimoine comme bon leur semble, est-ce une bonne idée?**

– C'est une idée empruntée au modèle anglo-saxon. Elle ne colle pas du tout avec nos traditions. En Suisse, les personnes âgées ont déjà la possibilité d'utiliser leur patrimoine comme elles le souhaitent puisqu'elles ont la liberté de faire des donations aux êtres chers qu'elles choisissent. Je peux vous assurer d'ailleurs que, dans la majorité des cas, elles choisissent leurs enfants et leurs petits-enfants. La solidarité intergénérationnelle est très forte. Je rencontre beaucoup d'octogénaires qui économisent tout ce qu'ils peuvent parce qu'ils veulent «laisser quelque chose» à leurs descendants. En fait, les aînés sont très attachés à laisser des traces, aussi bien matérielles que symboliques, des réalisations de leur vie.

– **Une plus grande liberté testamentaire forcerait-elle les enfants à mieux s'occuper des anciennes**

générations? Est-ce une sorte de chantage affectif et financier?

– Si c'est le cas, c'est ridicule. «Si tu ne t'occupes pas de moi, je te déshérite...» Voilà le genre de situation que seuls des idéologues peuvent imaginer. Dans la réalité, les jeunes générations apportent un soutien énorme aux aînés. Ils se mobilisent d'une façon incroyable pour leurs parents âgés. Au lieu de faire du chantage financier, il faudrait plutôt les mettre en garde contre l'épuisement auquel ils s'exposent en se dévouant ainsi.

– **Pourquoi alors cette idée est-elle dans l'air?**

– Je crois que cette idée curieuse émane de personnes qui veulent officiellement gérer les économies des aînés et les conseiller sur l'utilisation de leur patrimoine. En fait, ils souhaitent vendre – en général très cher – leurs services de consultant ou de «coach financier» à des personnes âgées. Mais demandez à vos lecteurs de donner leur opinion sur ce sujet. Cela m'intéresserait beaucoup d'avoir leur avis. ■

Les rendez-vous de février

VAUD

PRO SENECTUTE – Séjours ski de fond, raquette, marche: Crans-Montana, du 27 janvier au 2 février; Ulrichen (Vallée de Conche) du 17 au 23 février et du 24 février au 1^{er} mars. Activités hebdomadaires dans tout le canton: marche, ski de fond, raquette, vélo, nordic walking, gymnastique, aquafitness, danse traditionnelle. Pro Senectute Vaud, rue du Maupas 51, 1004 Lausanne, tél. 021 646 17 21; www.vd.pro-senectute.ch

L'ESCALE – Animations: Café-théâtre chez Barnabé, Revue 2007-2008: *Grütli Mitenand!* dimanche 3 février, départ à 13 h de L'Escale. Excursion: Musée Guttenberg à Fribourg, jeudi 14 février, départ à 14 h 15. Marches: aux Diablerets, mardi 5 février; aux Mosses, mardi 19 février. Cours, photo numérique; internet; initiation informatique. Centre de loisirs pour aînés, rue du Léman 7, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 021 944 25 21.

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Cours samaritains: urgences chez les petits enfants, cours destinés aux grands-parents, jeudi 21 et 28 février, de 9 h à 13 h. Cours de maquillage, avec Griselda Beuchat, esthéticienne

diplômée, 15 février. Cuisine du Nouveau Monde, mercredis 20 et 27 février, 5 et 12 mars, de 16 h à 18 h 30 Conférence: «Le diabète, un méconnu...», par M^{me} Cathy Kuhni, infirmière et formatrice, mardi 5 février, de 10 h à 11 h 30. Cours: informatique, internet. Conseils juridiques, 13 et 20 février de 14 h à 16 h 30 (séance individuelle de 30 min.). Créations maison, spécialités culinaires à manger ensemble, 27 février. Renseignements et inscriptions: Secrétariat MDA, place de la Riponne 5, 1005 Lausanne, tél. 021 321 77 66.

THÉ DANSANT – Avivo Lausanne en collaboration avec le MDA, tous les vendredis de 14 h 30 à 16 h 30, à la Maison du Peuple, place Chauderon 5, Lausanne (rens. 021 312 06 54). Founex, salle communale, mardi 19 février de 14 h à 17 h (rens. 022 776 21 86 ou 776 09 91).

CONNAISSANCE 3 – Conférences à Lausanne, Casino de Montbenon, salle Paderewski, les lundis à 14 h 30. «L'assistance: une réponse à l'exclusion?», par Jean-Pierre Tabin, sociologue, 4 février; «Migrants des années 60: que sont-ils devenus?», par Rosita Fibbi, sociologue, 11 février. Secrétariat de Connais-

sance 3, Place de la Riponne 5, Lausanne, tél. 021 311 46 87 (ouvert de 8 h 30 à 11 h 30).

AVIVO – Permanences de la section de Vevey, mercredi 6 février, de 9 h à 11 h 30, Hôtel-de-Ville de Vevey, 1^{er} étage, bureau 101. Rens. Avivo, case postale, 1800 Vevey 1, tél. 021 923 60 90.

MAISON DE LA FEMME – Eglantine Café, «L'importance des interprétations», par Joao Rodrigues, praticien PNL, jeudi 7 février, de 19 h 15 à 21 h. Lunch-conférence, «Nouvelle loi du don d'organes», avec Pascale Lilla, jeudi 28, de 12 h à 14 h. Maison de la Femme, Avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 021 323 33 22; www.maisondela femme.ch

GENÈVE

MOUVEMENT DES AÎNÉS (MDA) – Amis du rail, jeudi 21 février, Les Taillières-La Brévine. Ski de fond/raquettes, jeudis 7 et 21 février. Minibus, Fondation Gianadda, exposition Albert Chavaz, puis bains de Lavey, mercredi 20 février. Conteurs, «Que conter aux personnes âgées», exposé de Marie-Luce Dayer, mardi 19 février, à 10 h, Centre Culturel Saint-Boniface, 14 avenue du Mail. Rens.

2, Boulevard Carl-Vogt, Case postale 14, 1211 Genève 8, tél. 022 329 83 84.

AVIVO – Service social, tél. 022 329 13 60. Excursions, *La Revue de Servion*, dimanche 3 février; chapelle d'Abondance, repas dansant pour la Saint-Valentin, 14 février. Voyage, Nice et son carnaval et Menton et sa Fête du citron, du 21 au 25 février. Secrétariat Avivo, 25, route du Vieux-Billard, 1205 Genève, tél. 022 329 14 28.

CINÉMA – *La Furie du Désir*, de King Vidor (1952), lundi 11 février; *Le Fils de l'Epicier*, d'Eric Guirado (2007), lundi 25 février. Auditorium Fondation Ardit (place du Cirque-Avenue du Mail), séances à 14 h 30.

UNI 3 – Conférences les mardis et vendredis à 15 h 15, salle Piaget, Uni-Dufour, Genève. Médecine, vendredi 29, «La relation médecin-malade: art ou technique?», par M^{me} Martine Louis Simonet, médecin. Secrétariat, de 9 h 30 à 11 h 30, rue de Candolle 2, Case postale, 1211 Genève 4, tél. 022 379 70 42.

CITÉ SENIORS – Cafés Seniors, de 18 h à 20 h, animés par Jean-Robert Probst, directeur du magazine *Générations*, →



«La politique suisse en question», avec Romaine Jean, journaliste, productrice TV, mercredi 6 février; «Tout pour la musique!», rencontre avec Alain Morisod, musicien, mercredi 20 février. Cité Seniors, 28, rue Amat, 1202 Genève, tél. 0800 18 19 20 (appel gratuit); www.seniors-geneve.ch

FRIBOURG

PRO SENECTUTE – Service de déclarations d'impôt et service de nettoyage Seniors (60+) dans tout le canton: aide compétente et avantageuse pour remplir votre déclaration d'impôt; aide pour les gros nettoyages. Cours samaritains, les gestes de premiers secours: donner correctement l'alarme et premiers secours aux enfants ou bébés. Programme 2008 sur demande. Rens. Secrétariat Pro Senectute Fribourg, chemin de la Redoute 9, case postale 44, 1752 Villars-sur-Glâne 1, tél. 026 347 12 40.

VALAIS

CLUB BEL-AGE – Thés dansants, les mercredis 6, 13, 20 et 27 février, au restaurant Griland à Conthey. Assemblée générale, vendredi 22 février à 9 h à l'Hôtel des Vignes à Uvrier-Saint-Léonard. Rens. Club du Bel-Age du Valais romand (anc. MDA), Suzanne Germannier, Secrétaire, Sion, tél. 027 322 14 27 ou 079 612 32 38.

PRO SENECTUTE – Formation, utiliser un Natel en toute simplicité, Sion, 11 et 18 février, de 9 h à 11 h. Sécurité routière et réactualisation des règles de la route, Saint-Maurice, lundi 25 février, toute la journée. Loisirs et culture, «Contes en douceur», Monthey, mercredi 13 février, de 14 h à 17 h. Séjours, ski de fond à Saas-Almagell, du 17 au 22 février; randonnées à raquettes avec guide, gîtes ruraux de France, du 25 au 29 février.

Rens. et inscriptions: Pro Senectute Valais, Séverine Corthay, tél. 027 322 07 41.

NEUCHÂTEL

PRO SENECTUTE – Ski de fond et raquettes à neige, tous les jeudis après-midi de janvier à mars 2008, départs: La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (sur inscription). Sorties «raquettes au clair de lune», 20 février et 18 mars, par temps clair. Séjour, ski de fond et marches à Davos, du 10 au 15 mars. Rens. Pro Senectute Sport-Arc jurassien, Pont 25, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 886 83 02 (matin).

AVIVO – Permanence hebdomadaire, les mardis de 9 h à 11 h. Déclarations d'impôt, aide pour remplir les formulaires, du 11 au 20 février, de 8 h à 11 h. Avivo, rue du Seyon 2, Neuchâtel, tél. + fax 032 725 78 60; avivo-neju@bluewin.ch

U3a – Conférences les mardis et jeudis à l'Aula des Jeunes-Rives, Faculté des lettres, Neuchâtel, de 14 h 15 à 16 h. La Chaux-de-Fonds, les mardis de 14 h 15 à 16 h, aula du CIFOM. Val-de-Travers, Collège, Fleurier, les mercredis de 14 h 30 à 16 h 15. Rens. Université du 3^e âge (U3a), avenue du 1^{er}-Mars 26, Neuchâtel, tél. 032 718 11 60.

JURA BERNOIS

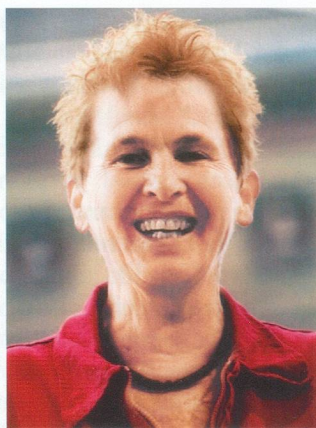
PRO SENECTUTE – Nombreuses activités physiques et sportives chaque semaine. Journée intercantonale d'hiver: 21 février aux Breuleux. Séjour raquettes et gastronomie aux Prés d'Orvin: du 26 au 28 février. Nouveau! Coaching pour le bien-être des 60 ans et plus. Thés dansants: 16 février et 1^{er} mars de 14 h à 17 h au Restaurant du Midi à Reconvilier. Pro Senectute Arc Jurassien, rue du Pont 4, 2710 Tavannes, tél. 032 482 67 00.

Semaine sans rides

Du 18 au 22 février

Cette semaine «intergénérationnelle et essentielle», selon les organisateurs, en est à sa deuxième édition. Son but est d'ouvrir des perspectives aux plus de 60 ans, en montrant que la créativité, l'imagination ou l'impertinence ne sont pas réservées qu'aux jeunes. Au cours de la semaine, des chanteurs, musiciens, écrivains, photographes et artistes en tout genre se succéderont pour tordre le cou aux préjugés liés à l'âge et aux conflits des générations.

Catalyse, 14 avenue de Rosemont, 1208 Genève, tél. 022 700 64 75, www.catalyse.ch. Partenaire: Cité Seniors.



D.R.

Béra, la Mamie de l'électro, et Maryvonne Gognalons-Nicolet, rencontre entre musique et parole, vendredi 22 février à 20 h.

JURA

U3a – Conférences, collège Stockmar, Porrentruy, les mercredis de 14 h à 15 h 45. «Présences de l'artiste médiéval. (Auto)portraits et signatures», par M. Pierre Alain Mariaux, professeur ordinaire Unine, mercredi 6 février. Rens. Université du 3^e âge (U3a), avenue du 1^{er}-Mars 26, Neuchâtel, tél. 032 718 11 60.